



**Règlements du concours Parts City Pièces d'Auto à Joliette– « Participez et courez la chance de gagner l'un des trois certificats-cadeaux de 250\$ ! »**

## **1. ADMISSIBILITÉ**

Le concours Parts City Pièces d'Auto à Joliette - « **Participez et courez la chance de gagner l'un des trois certificats-cadeaux de 250\$ !** » est ouvert aux résidents autorisés du Québec.

Les employés, dirigeants et administrateurs de Vast-Auto Distribution Ltée (Parts City Pièces d'Auto) (le « **Commanditaire** ») ainsi que ses sociétés affiliées, y compris ses sociétés mères, filiales, sociétés apparentées, représentants, agents, agence responsable de l'organisation du concours, agence de publicité et de promotion et chacun des membres de leur famille immédiate (définis comme étant les parents, conjoints, frères et sœurs et enfants, quel que soit leur lieu de résidence) et ceux avec qui ils résident (qu'ils soient membres de leur famille immédiate ou non) ne sont pas admissibles.

## **2. PÉRIODE DU CONCOURS**

Le concours débute le 5 juin 2026 à 18 h 00 (HE) et se termine le 11 septembre 2026 à 22 h 00 (HE) (la « **période du concours** »). Le serveur informatique du commanditaire constitue l'unique déterminant de la date et de l'heure de réception d'une inscription et est l'appareil officiel de mesure du temps pour ce concours.

## **3. PARTICIPATION**

Aucun achat requis. Les participants à travers le Québec sont invités à s'inscrire sur la page dédiée au concours, sur le site internet de Parts City Pièces d'Auto, à l'adresse suivante : <https://partscityauto.ca/fr/concours-vaml/>. Une inscription via cette page, un numéro de téléphone et une adresse courriel valides sont nécessaires pour l'inscription. Des frais ordinaires d'internet et d'utilisation peuvent vous être imposés par votre fournisseur internet ou téléphone.

Pour s'inscrire au concours, les participants doivent :

- a) Scanner le code QR disponible lors de l'événement. Celui-ci mène sur la page du concours « Participez et courez la chance de gagner l'un des trois certificats-cadeaux de 250\$ ! » (<https://partscityauto.ca/fr/concours-vaml/>). Remplir le formulaire d'inscription à l'infolettre, qui permet automatiquement d'être inscrit au concours. Fournir son nom, prénom, numéro de téléphone, ainsi que son adresse courriel valide (les « **renseignements personnels** »).
- b) Être en accord avec le règlement du concours, disponible en ligne, et accepter de s'y conformer.
- c) Avoir 18 ans ou plus.

Les participants ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois. Chaque participant ne peut remporter qu'un seul prix (un (1) des 3 certificats cadeaux de Parts City Pièces d'Auto d'une valeur de 250\$ !) et ce prix est non transférable. Quiconque aura accumulé davantage de participations que la limite d'une participation permise sera disqualifié et toutes les participations reçues de cette personne pendant la période du concours seront annulées.

Les inscriptions en retard, perdues, volées, inadmissibles, contenant des informations erronées, incomplètes, qui ont été soumises de façon non conforme ou qui ne respectent pas les modalités des présents règlements seront annulées. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire dès leur réception et ne seront pas retournées. Le

commanditaire n'est pas responsable des inscriptions perdues, en retard, illisibles, incomplètes ou mal adressées.

#### **4. PRIX**

Il y a trois (3) prix à gagner, soit « 3 certificats-cadeaux d'une valeur de 250\$ chacun », pour une valeur totale de 750\$. Les certificats peuvent uniquement être échangés dans le magasin Parts City Pièces d'Auto à Joliette. Les chances de gagner l'un de ces prix dépendent du nombre d'inscriptions reçues pendant la période du concours.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, vendus, donnés, cédés ou échangés. Les prix peuvent être différents de ceux illustrés dans la publicité du concours ou dans le matériel promotionnel. Le commanditaire se réserve le droit de substituer tout prix par un prix d'une valeur égale ou supérieure dans l'éventualité où il ne serait pas disponible pour quelques raisons que ce soit. Toutes les dépenses, taxes et coûts reliés à l'acceptation et à l'utilisation d'un prix qui ne sont pas mentionnés aux présents règlements sont à la charge des gagnants.

#### **5. SÉLECTION DES GAGNANTS**

Les prix seront attribués par un tirage au hasard effectué parmi toutes les inscriptions admissibles reçues.

Les tirages auront lieu les 8 juin 2026, 6 juillet 2026 et 14 septembre 2026.

Les participants sélectionnés seront contactés par courriel et/ou par téléphone dans un délai de dix jours ouvrables suivante la date du tirage. Pour être déclaré gagnant, chaque participant sélectionné devra :

- a) Être inscrit au concours, par le biais de l'inscription à l'infolettre Parts City Pièces d'Auto, à partir du formulaire sur la page du concours : <https://partscityauto.ca/fr/concours-vaml/>.
- b) Signer et retourner un formulaire de déclaration, de renonciation, de décharge et de consentement publicitaire qui confirme notamment qu'il s'est conformé aux règlements du concours et dégage le commanditaire, ses employés, représentants, mandataires, agences

de publicité et promotionnelles, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, actionnaires, partenaires, sous-traitants, agents, distributeurs, représentants, successeurs et cessionnaires (collectivement, les « représentants ») de toute responsabilité relativement aux prix remportés (la « déclaration ») dans un délai de 10 jours à compter du jour où il a été avisé qu'il a gagné le prix.

Si un participant sélectionné ne peut être joint par courriel et/ou par téléphone dans un délai de cinq jours ouvrables du tirage, omet de retourner la déclaration dans le délai prescrit ou a répondu incorrectement à la question d'habileté mathématique, il ou elle sera réputé (e) avoir renoncé au prix et un autre participant sera sélectionné au hasard et le prix sera accordé selon le processus décrit ci-dessus.

Les gagnants seront contactés par l'équipe de Vast-Auto Distribution pour les informer des détails relatifs au prix gagné. Chaque participant recevra un certificat cadeau à utiliser dans le magasin Parts City Pièces d'Auto à Joliette, situé au 261 Rue Baby, Joliette, QC J6E 2V6. Les gagnants auront jusqu'au 31 décembre 2026 pour utiliser leur prix. Le prix sera attribué dans un délai raisonnable. Pour en bénéficier, chaque gagnant devra remettre au magasin le certificat qui lui sera transmis par Vast-Auto Distribution, en plus de montrer une preuve d'identité lors de sa visite. Dans le cas où le montant de l'achat serait supérieur à 250\$, le solde restant sera à la charge du gagnant.

## **6. AUTRES CONDITIONS**

Ce concours est sujet à tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Le commanditaire reconnaît l'importance de protéger les renseignements personnels des participants. Les renseignements personnels recueillis par le commanditaire resteront strictement confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins du concours. Le commanditaire pourra également utiliser ces renseignements personnels pour informer les participants sur ses produits

et services (incluant des produits et services offerts conjointement avec d'autres compagnies). Aucune autre utilisation ni divulgation des renseignements personnels ne sera faite par le commanditaire sauf si les participants y consentent dans le formulaire d'inscription. Les participants ne désirant pas recevoir de communications promotionnelles du commanditaire doivent en faire part en envoyant un courriel au commanditaire à [info@partscity.ca](mailto:info@partscity.ca) en suivant les directives de désabonnement indiquées dans la communication promotionnelle ou en téléphonant au 1 800 361-0865. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la confidentialité des renseignements, veuillez communiquer avec le commanditaire à l'adresse courriel suivante [info@partscity.ca](mailto:info@partscity.ca) ou en téléphonant au 1 800 361-0865.

En participant à ce concours, les participants :

- a) Consentent à être liés par les règlements et les décisions du commanditaire (notamment en ce qui concerne leur admissibilité à ce concours) qui sont finales et ont force obligatoire à tous égards;
- b) Reconnaissent que le commanditaire et ses représentants n'ont fait aucune garantie expresse ou implicite, ne sont pas tenus de garantir, de quelque manière que ce soit, les prix, notamment, mais sans limitation, quant à leur qualité, leur fonctionnement ou leur aptitude à servir à un usage quelconque;
- c) Consentent à la cueillette de leurs renseignements personnels par le commanditaire pour les fins mentionnées plus haut.

## **7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

En participant à ce concours, les participants dégagent le commanditaire et ses représentants de toute responsabilité relative aux décès, aux blessures ou aux dommages de toute sorte (incluant dommages directs, indirects, spéciaux ou punitifs) à la personne ou à la propriété résultant (a) du prix, y

compris son acceptation, la participation, l'usage abusif ou addictif ou l'utilisation du prix ou les contre effets qu'il peut avoir ou son utilisation dans une circonstance inappropriée; (b) de la participation au présent concours, incluant l'accès et l'utilisation de la page web de Parts City Pièces d'Auto et (c) de toute réclamation fondée sur les droits de la personnalité, les renseignements personnels, le droit à la vie privée ou la diffamation.

En acceptant le prix, le gagnant consent à l'utilisation de son nom, de ses renseignements personnels et/ou de son image et photographie par le commanditaire ou ses mandataires à des fins publicitaires et promotionnelles relativement au présent concours dans tout médium ou sous toute forme que ce soit sans autre préavis ni rémunération.

Tous les participants dont les formulaires de participation sont incomplets, illisibles, endommagés, irréguliers, qui ont été soumis par des moyens illicites, ou qui ne se sont pas conformés aux présents règlements peuvent être disqualifiés par le commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable des formulaires de participation perdus, volés, retardés, endommagés, mal adressés ou détruits ou des erreurs typographiques ou autres.

Le commanditaire n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute défaillance du site <https://partscityauto.ca>, du réseau téléphonique, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès internet, d'équipement informatique, de logiciels, ainsi qu'à l'égard de toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre

personne découlant directement ou indirectement de la participation à ce concours ou du téléchargement de tout matériel relatif au concours.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le concours, en tout ou en partie à cause d'une défectuosité technique ou de toute autre cause hors du contrôle du commanditaire.

Toute tentative de causer délibérément des dommages à un site internet relié à ce concours ou de miner le fonctionnement légitime du présent concours est une violation des lois en matière criminelle et civile. Si une

telle tentative est faite, le commanditaire se réserve le droit d'exercer tous les recours permis par la loi, y compris une poursuite au criminel, et de réclamer des dommages-intérêts.

Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire autorisé du compte pour l'adresse courriel fournie au moment de la participation sera réputé être le participant. La personne à qui est attribuée l'adresse courriel pour le domaine en question est réputée être le titulaire autorisé du compte. Un participant peut devoir fournir une preuve d'identité et/ou une preuve qu'il ou elle est le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associée à la participation gagnante. Afin d'établir la validité d'une participation au concours, l'heure et la date de l'envoi d'un formulaire de participation, seront déterminées uniquement au moyen du ou des serveurs du commanditaire.

Le défaut par le commanditaire de se prévaloir de toute disposition des présents règlements ne constitue pas une renonciation à cette disposition. La nullité ou le caractère non exécutoire d'une disposition des règlements n'a aucun impact sur la validité ou la force exécutoire de toute autre disposition. Si une disposition des règlements est jugée nulle ou non exécutoire, toutes les autres dispositions conserveront pleinement leur effet.

Si un participant gagne un prix et qu'il est découvert subséquemment qu'il a violé les règlements du concours ou qu'il n'était pas admissible à participer, il devra renoncer au prix et/ou rembourser le commanditaire pour la valeur déclarée du prix si la contravention aux règlements est découverte après que le participant a utilisé le prix.

Le commanditaire se réserve le droit de corriger toute erreur typographique ou d'impression.

## **8. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la régie des alcools, des courses et des jeux

afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

## **9. COMMANDITAIRE**

Le commanditaire de ce concours est Vast Auto Distribution Ltée (pour Parts City Pièces d'Auto) 4840 boul. des Grandes Prairies, Montréal (Québec) H1R 1A1.